

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 janvier 2017

STATUT DE PARIS ET AMÉNAGEMENT MÉTROPOLITAIN - (N° 4350)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CL69

présenté par

M. Richard, M. Jean-Christophe Lagarde et Mme Sage

ARTICLE 40 DECIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 40 decies, qui permet aux autorités municipales de déroger localement aux limites horaires des chantiers fixées par arrêté préfectoral.